|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CENTRE D’EXCELLENCE D’AFRIQUE VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTE (CEA-VALOPRO)** | C:\Users\WebAdmyn\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCacheContent.Word\logo-Inphb-pp-.png |



**RAPPORT D’AUTO-EVALUATION**

**OFFRE DE FORMATION**

**Formation Doctorale : Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux.**

**Février 2023**

**TABLE DES MATIERES**

[ACRONYMES iii](#_Toc132996781)

[INTRODUCTION 1](#_Toc132996782)

[1. DESCRIPTION DE L’ETABLISSEMENT 1](#_Toc132996783)

[1.2. Informations générales 1](#_Toc132996784)

[1.2. Informations juridiques et académiques 2](#_Toc132996785)

[1.2.1. Informations juridiques 2](#_Toc132996786)

[1.2.2. Information concernant l’Ecole Doctorale 2](#_Toc132996787)

[Polytechnique (EDP) 2](#_Toc132996788)

[2. DESCRIPTION DE LA FORMATION DOCTORALE 14](#_Toc132996789)

[2.1. Cours transversaux et cours de spécialité 14](#_Toc132996790)

[2.2. Répartition des crédits 15](#_Toc132996791)

[3. METHODOLOGIE DE L’AUTO-EVALUATION 16](#_Toc132996792)

[3.1. Référentiel 16](#_Toc132996793)

[3.2. Méthode d’établissement du score 16](#_Toc132996794)

[4. PRESENTATION DES RESULTATS PAR CHAMP 17](#_Toc132996795)

[4.1. Score de l’établissement sur l’offre de formation évaluée 17](#_Toc132996796)

[4.2. Performances par Domaine et par Référence 19](#_Toc132996797)

[4.2.1. Domaine 1 : La politique du doctorat 19](#_Toc132996798)

[4.2.2. Domaine 2 : les dispositifs de formation, d’accueil et d’encadrement des doctorants 23](#_Toc132996799)

[4.2.3. Domaine 3 : L’attractivité, la performance et la pertinence de la formation 25](#_Toc132996800)

[4.2.4. Domaine 4 : Le pilotage et l’amélioration continue de la formation 28](#_Toc132996801)

[5. ANALYSE SWOT GLOBALE 30](#_Toc132996802)

[5.1. Forces 30](#_Toc132996803)

[5.2. Faiblesses 31](#_Toc132996804)

[5.3. Opportunités 32](#_Toc132996805)

[5.4. Risques 32](#_Toc132996806)

[6. PLAN D’AMELIORATION 32](#_Toc132996807)

[CONCLUSION 36](#_Toc132996808)

[REMERCIEMENTS 36](#_Toc132996809)

[ANNEXES iii](#_Toc132996810)

# ACRONYMES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **BTQ** | : | BUREAU TECHNIQUE QUALITE |
| **CAI** | : | COMITE D’AUDIT INTERNE  |
| **CAMES** | : | CONFERENCE AFRICAINE ET MALGACHE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR |
| **CIAQ**  | : | CELLULE CENTRALE ASSURANCE QUALITE |
| **CD** | : | COMITE DE DIRECTION |
| **CEA** | : | CENTRE D’EXCELLENCE D’AFRIQUE |
| **CTI** | : |  COMMISSION DES TITRES D’INGENIEUR |
| **CS** | : | CONSEIL SCIENTIFIQUE |
| **ECUE** | : | ELEMENTS CONSTITUTIFS D’UNITE D’ENSEIGNEMENT |
| **EDP** | : | ECOLE DOCTORALE POLYTECHNIQUE |
| **ENSA** | : | ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D’AGRONOMIE |
| **ENSTP** | : | ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TRAVAUX PUBLICS |
| **EPA** | : | ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF |
| **HCERES** | : | HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR |
| **IAB** | : | INSTITUT AGRICOLE DE BOUAKE |
| **INSET** | : | INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L’ENSEIGNEMENT TECHNIQUE |
| **MESRS** | : | MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE |
| **POS** | : | PLAN D’ORIENTATION STRATEGIQUE |
| **QAA** | : | QUALITY ASSURANCE AGENCY |
| **SWOT** | : | STRENGHT – WEAKNESS – OPPORTUNITY - THREATS |
| **UE** | : | UNITES D’ENSEIGNEMENT |
| **VALOPRO** | : | VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR AJOUTEE |

# INTRODUCTION

La mise en place de l’**A**ssurance **Q**ualité fait partie des transformations décisives qui ont affectées le monde de l’enseignement supérieur ces dernières années. En Côte d’Ivoire, la création récente, au ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), d’une Direction en charge de la **Q**ualité est une preuve de la volonté politique de faire de cette question, une priorité au sein des structures universitaires.

L’Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro, structure d’enseignement supérieur qui prône l’excellence, a démarré courant 2018, un projet de mise en place d’un système d’**A**ssurance **Q**ualité fondé principalement sur les référentiels systèmes comme l’ISO 21001, et sur les référentiels métiers comme celui du Conseil Africain et Malgache de l’Enseignement Supérieur (CAMES), Quality Assurance Agency (QAA), la Commission des titres d’ingénieur (CTI).

Le projet d’implémentation de la qualité est conduit par le Bureau Technique Qualité (BTQ) de l’INP-HB et s’appuie sur des cellules internes d’assurance qualité (CIAQ) propres à chaque école et centre de formation. En effet, cultivant l’esprit d’excellence et de reconnaissance externe par ses pairs, en ligne avec sa Politique Qualité, la Direction Générale de l’INP-HB à travers le BTQ a souscrit à une reconnaissance nationale avec le référentiel du ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS), à la reconnaissance régionale avec le référentiel CAMES d’accréditation de l’offre de formation et à la reconnaissance internationale via le référentiel QAA (accréditation institutionnelle), le référentiel CTI (offres de formation), la conférence des grandes écoles (CGE) pour les masters spécialisés.

Le présent rapport d’auto-évaluation (RAE) concerne l’offre de formation doctorale **Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux** del’Ecole Doctorale Polytechnique (EDP) de l’INP-HB, en vue de l’**accréditation par le HCERES**.

Il est organisé en quatre (~~4~~) parties principales. Ces dernières couvrent la description de l’INP-HB et de l’EDP, la méthodologie de l’auto-évaluation, les résultats par Domaine et par Référence de l’autoévaluation, l’analyse SWOT et le plan d’amélioration terminant par la conclusion.

# DESCRIPTION DE L’ETABLISSEMENT

## 1.2. Informations générales

L’Institut National Polytechnique Felix Houphouët-Boigny (INP-HB) est un établissement public à caractère administratif (EPA) résultant de la fusion de l’Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (E.N.S.T.P), de l’Ecole Nationale Supérieure d’Agronomie (E.N.S.A), de l’Institut Agricole de Bouaké (I.A.B) et de l’Institut National Supérieur de l’Enseignement technique (I.N.S.E.T). Le siège de l’Institut est situé à Yamoussoukro.

Il a pour objet :

* La formation initiale des techniciens supérieurs dans les domaines de l'industrie, de l'administration, du commerce, de l'agronomie et du génie civil ;
* La formation initiale d'ingénieurs des techniques et d'ingénieurs de conception, de master dans les domaines de l'industrie, de l'administration, du commerce, de l'agronomie et du génie civil ;
* La formation continue et le perfectionnement des cadres ;
* La recherche scientifique et technologique et la valorisation de ses résultats ;
* La production, l'expertise et de conseil au service du développement.

L’institut qui jouit d’une grande notoriété, est composé de huit écoles dont l’Ecole Doctorale Polytechnique (EDP) et de plusieurs projets de formation.

## 1.2. Informations juridiques et académiques

### 1.2.1. Informations juridiques

L’INP-HB est régi par la loi organique (Preuve D1R1C1) et les décrets de créations qui en stipulent les attributions suivants (D2R2C2) :

* La loi n°98-388 du 2 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements publics nationaux et portant création de catégories d’établissements publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980,
* Le décret N°96-678 du 4 Septembre 1996 portant création de l’INP-HB et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement, et
* Le décret N°2016-747 du 27 Septembre 2016 portant modification du décret N°96-678 du 4 Septembre 1996.

Placé sous la tutelle administrative et technique du Ministre en charge de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique etsous la tutelle économique et financière du Ministre chargé de l’Economie et des Finances, l’INP-HB possèdent des organes et des autorités qui concourent à son administration.

Le Conseil d’Institut (Preuve D1R1C1) qui est l’un de ses organes, a pour mission entre autres, de proposer et d’émettre un avis sur la création des structures de formation et de recherche, ainsi que sur la création des filières de formation.

### 1.2.2. Information concernant l’Ecole Doctorale

 Polytechnique (EDP)

L’École Doctorale Polytechnique (EDP) de l’Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY de Yamoussoukro en Côte d’Ivoire a été créé en 2013 par Décision No 68/2013/INPHB/DG/KMF faisant suite à l’Arrêté No 250/MESRS/DGES du 13 Décembre 2011 (Preuve D1R1C1).

Elle rassemble neuf (9) Unités Mixtes de recherche et d’innovation et environ 32 équipes de recherches (D1R3C6) et coordonne l’encadrement des thèses de près de 300 doctorants répartis dans ces différentes unités, dirigées par une centaine d’enseignants-chercheurs ((Preuve D1R1C4).

Les principales missions de l’EDP se déclinent en sept (7) points comme indiqué dans le Livret du doctorant (Preuve D1R1C3) :

* Assurer un encadrement scientifique et administratif des doctorants par les unités mixte de recherche et d’innovation ;
* Assurer une animation scientifique à travers des manifestations
* Assurer une démarche qualité des cursus doctoraux
* Assurer aux doctorants, des formations utiles à la conduite de leur projet de recherche et à l'élaboration de leur projet professionnel,
* Mettre en place une politique d’ouverture internationale ;
* Promouvoir la possibilité de faire un stage en milieu professionnel ;
* Assurer le suivi de l'insertion des diplômés.

***Le Bureau de l’EDP***

Le Bureau de l’école doctorale est constitué de 5 membres (Preuve D1R1C3) à savoir :

* Le Directeur, coordonnateur de l’EDP ;
* Le directeur des études, scrutateur des thèses et du suivi administratif des doctorants ;
* L’Assistant du Directeur ;
* La secrétaire ;
* Le Responsable financier.

***Le Conseil de l’EDP***

Le conseil comprend vingt-sept (27) membres (Preuve D1R1C3) dont le Président, des neuf (09) représentants des unités mixtes de recherche et d’innovation concernées, de huit (08= représentants des laboratoires extérieurs associés, d’un (01) représentant des directeurs d’écoles, d’un (01) représentant des directeurs de département, de trois (03) doctorants élus par leurs pairs tenant compte des trois années de niveau d’inscription et de quatre (04) membres extérieurs désignés. Il a pour missions :

* L’élaboration des grandes orientations en matière de formation des doctorants, d’aide à l’insertion professionnelle ;
* La définition des grandes orientations en matière de financements de thèses, (attribution des allocations de recherche) ;
* La veille sur qualité des laboratoires d’accueil des doctorants et la qualité des thèses ;
* Le recrutement et l’exclusion en dernier ressort des doctorants.

***Les Unités Mixtes de Recherche et d’Innovation***

L’EDP comporte 9 unités mixtes de recherche (Preuve D1R1C3) qui ont pour vocation d’assurer l’encadrement scientifique des doctorants durant leur parcours. Ces sont :

**Tableau 1**: Unités Mixtes de Recherche et d’Innovation (UMRI)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CODE** | **NOM** | **DIRECTEUR** |
| UMRI 18 | Mécanique et Sciences des Matériaux | Prof. SARAKA Kouassi Joseph |
| UMRI 28 | Sciences Agronomiques et Génie Rural | Prof. BROU Yao Casimir |
| UMRI 38 | Mathématiques et Nouvelles Technologies de l’Information | Prof. HILI Ouagnina |
| UMRI 48 | Communication, Langues et Sciences Humaines | Prof. Manda Djoa Johnson |
| UMRI 58 | Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux | Prof. YAO Kouassi Benjamin |
| UMRI 68 | Génie civil, Géosciences et Sciences Géographiques | Prof. KONIN Athanas |
| UMRI 78 | Electronique et Electricité Appliquées | Prof. HABA Cissé Théodore |
| UMRI 88 | Sciences Juridiques, Comptables, Economiques et de Gestion | Prof. ASSEMIEN Alexandre |
| UMRI 98 | Statistique et Economie Appliquées | Dr. FE Doukouré |

***Inscription en thèse***

* ***Conditions générales***

Tout candidat autorisé à faire acte de candidature à l’EDP doit être titulaire d’un master ou de tout autre diplôme jugé équivalent à l'issue d'un parcours établissant l’aptitude à la recherche (Preuve D1R1C3). La note moyenne du master – calculée à partir des moyennes des 4 semestres doit-être au moins égale à 12/20.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger de niveau master peuvent demander une inscription dérogatoire aux conditions de diplôme. La demande (à déposer par le candidat au secrétariat) sera évaluée par le conseil de l'EDP puis transmise au Directeur Général de l'INP-HB pour avis.

Il doit obtenir l'accord d’encadrement d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches et celui du directeur de l'unité de recherche dans laquelle la thèse est envisagée.

Un niveau linguistique en français ou en anglais suffisant est requis. Les candidats ayant obtenu le master dans une université de langue française ou dans une université de langue anglaise sont réputés avoir ce niveau. Les autres candidats devront fournir un document de certification de niveau linguistique délivré par un organisme de certification.

* ***Procédure d'inscription***

L'inscription se fait en deux (2) étapes (Preuve (D1R1C3).

Une première étape de pré-inscription en ligne est lancée chaque année du 15 mars au 15 avril sur le site de l’école doctorale. Elle consiste en 6 étapes suivantes :

 1. Remplissage du formulaire de pré-inscription en ligne : <https://edp.inphb.ci/ecoleDocPolytech/>

 2. Analyse de la recevabilité de la candidature par l’EDP

 3. Paiement de frais d’audition du projet de thèse (30.000 FCFA)

 4. Audition du candidat devant un jury proposé par l’UMRI

 5. Transmission des résultats des auditions avec les notes obtenus par chaque candidat à

 l’école doctorale

 6. Délibération du conseil scientifique pour la proclamation des résultats

La deuxième étape est celle de l'inscription administrative pour les candidats retenus à l'issue de la délibération du conseil du conseil scientifique. Les candidats admis doivent télécharger et renseigner la charte des thèses et le formulaire d'inscription (Preuve D2R7C2) puis les faire signer en six exemplaires par les personnes habilitées. Ils doivent également s'acquitter des frais d'inscription et d'écolage tenant compte des différents statuts autorisés à s’inscrire à l’EDP.

L’étape de l’inscription administrative se déroule en cinq (5) phases :

Phase 1 : Télécharger et imprimer en six (6) exemplaires, l’attestation de direction de thèse ou codirection de thèse et la charte des thèses sur le site de l’EDP (<https://edp.inphb.ci/ecoleDocPolytech/index.php>), les remplir et les faire signer respectivement dans l’ordre par le directeur de thèse, le directeur d’UMRI et le directeur de l’école doctorale.

Phase 2 : Se rendre à la scolarité à l’INP centre avec mes fiches signée et une copie légalisée du diplôme de grade master, une photocopie de la pièce d’identité, deux photo couleur sur fond blanc et un certificat de nationalité pour les Ivoiriens. Récupérer un ordre de paiement des frais d’inscription et d’écolage à la scolarité

Phase 3 : Se rendre à l’agence comptable principale à l’INP sud pour payer les frais d’inscription et d’écolage.

Phase 4 : Retourner à la scolarité, muni du reçu de paiement pour finaliser l’inscription en vue d’obtenir la carte d’étudiant.

Phase 5 : Remettre un (1) exemplaire de l’attestation de direction thèse ou codirection de thèse dument signé et la charte de thèse à chaque directeur de thèse, au directeur d’UMRI, à la direction de l’EDP et à la sous-direction de la scolarité. Le dernier exemplaire est gardé par le doctorant.

* ***Réinscription en thèse***

La réinscription administrative est obligatoire chaque année à la suite des résultats obtenus lors des comités de thèse. En cas de manquement à la procédure, le doctorant est considéré comme ayant abandonné la thèse. Aucune thèse ne peut être soutenue si le candidat n'est pas régulièrement inscrit au titre de l'année en cours. Toutes les cinq (5) étapes listées pour la première inscription restent valables pour les réinscriptions

Le doctorant est autorisé à se réinscrire que s’il a passé avec succès, le Comité de thèse. Les résultats du comité de thèse sont consultables sur le site de l’EDP (edp.inphb.ci). Les doctorants ayant passé avec succès l’épreuve du comité de thèse sont invités par courrier électronique à procéder à leur réinscription. Une prolongation annuelle peut être accordées à titre dérogatoire par le directeur de l’EDP, sur proposition du directeur de thèse et après avis du comité de suivi et du directeur de l’École doctorale, sur demande motivée du doctorant à l’issue de la 3ème année.

Cette prolongation est valable pour une année universitaire. Toute demande de dérogation est soumise à l’approbation du directeur de l’Ecole Doctorale. Celui-ci se réserve le droit de refuser la réinscription ou d’imposer au doctorant une ultime année universitaire pour ses recherches, en exigeant une soutenance dans un délai précis. La demande de dérogation est obligatoire et préalable à l’inscription administrative, elle ne s’y substitue en aucun cas. Tout doctorant qui n’aurait pas soutenu dans l’année de dérogation reçoit une ultime prolongation avec obligation de soutenance le plus tard le 31 mars de l’année 5. Le doctorant est dans ce cas tenu de se réinscrire et payer les frais d’inscription.

***Charte des thèses***

Les droits et devoirs du doctorant sont précisés dans un document intitulé « Charte des thèses » (Preuve D2R7C2) qui doit être signé par le doctorant, le directeur de thèse, le directeur de l’unité de recherche et le directeur de l’EDP, à chaque inscription.

Ce document n'a pas valeur de contrat au sens juridique du terme, mais il reste le document de référence pour l'ensemble des droits et devoirs du doctorant au sein de son laboratoire et de l’EDP. Ce document est donc très important et doit être lu attentivement. Il est téléchargeable sur le site de l’EDP.

 (<https://edp.inphb.ci/ecoleDocPolytech/pdf/Charte%20des%20theses_ED_INP-HB.pdf>)

***Charte anti-plagiat***

Cette charte vise à promouvoir la qualité et l’authenticité des travaux de recherche des doctorants à l’INP-HB. Il met les encadrants et les encadrés face aux risques encourus.

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et la valeur des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, l’INP-HB a mis en place une politique de lutte contre le plagiat par la souscription au logiciel anti-plagiat Magister Compilatio, comprenant un volet prévention et un volet sanction. La présente charte en expose la philosophie, définit les règles à respecter et les mesures à mettre en œuvre, et permet d’en informer les étudiants et les personnels.

***Règlement intérieur***

Le Règlement intérieur a pour objet de préciser l’organisation et le fonctionnement de l’Ecole Doctorale Polytechnique (EDP). Il est adopté par le Conseil scientifique de l’école doctorale. Le règlement intérieur complet est consultable sur le site de l’EDP (<https://edp.inphb.ci/ecoleDocPolytech/index.php>).

***Formation doctorale***

La formation doctorale est obligatoire durant les trois années du cursus doctoral car aucune interruption unilatérale du doctorant n’est possible sauf en cas de force majeure telle que dans les cas de maladies sur demande du doctorant. Les programmes de formation sont définis chaque année par l’école doctorale sur la base des aptitudes nécessaires au doctorant pour mener à bien son projet de thèse. Ce dispositif pédagogique d'encadrement doctoral est destiné à :

* Répondre aux besoins de suivi et de formation spécifiques et variés des doctorants, entre l'indispensable accompagnement individualisé (chaque thèse est singulière) et l'organisation collective du travail de thèse requérant des compétences disciplinaires spécifiques, mais aussi une culture scientifique plus large, au-delà du champ de recherche du doctorant. Ceci permet au doctorant de choisir librement son parcours de formation et d’activités doctorales et confère un cadre plus souple tant au doctorant qui effectue de nombreux séjours ou stages à l’étranger qu’au doctorant salarié.
* Faciliter l'orientation et l’insertion professionnelle du doctorant en lui permettant de découvrir le monde universitaire et socio-professionnel, en rapport avec sa spécialité (carrières possibles après une thèse, aussi bien dans le secteur public qu'en entreprise).

Elle s'inscrit dans un environnement de recherche universitaire en pleine mutation : nouvelles conceptions dans la production des connaissances et la transmission des savoirs acquis, exigence de nouvelles compétences numériques et de savoir-faire éditorial, nécessité de diffusion et de valorisation de la recherche des doctorants pendant leur cursus, internationalisation des réseaux de la recherche et multiplication des co-tutelles, offre des formations transversales et spécifiques.

Dans ce cadre académique nouveau, les futurs docteurs deviennent des acteurs de leur formation : ils participent activement aux séminaires et aux journées doctorales de l'ED, aux journées d'études organisées par les équipes de recherche, aux doctoriales (Preuve D1R2C3) qu'ils organisent eux-mêmes.

 En accord avec la politique scientifique de l’établissement, cette offre de formation composée de séminaires et activités scientifiques variées permet aux doctorant(e)s, dont les disciplines de travail sont très diverses, de construire eux-mêmes leur parcours de formation doctorale en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs, en concertation avec leur directeur de recherche.

L’EDP organise la formation doctorale en collaboration avec les unités de recherche et encourage les activités scientifiques personnalisées qui reflètent la diversité des spécialités disciplinaires.

***La liste des séminaires***

***A. Gestion de la recherche, gestion de projets.***

Ethique, Intégrité Scientifique et bonnes pratiques de recherche-(8 H)

Gestion de la Recherche et du Développement-(8 H) Méthodes de recherche d'informations scientifiques et techniques -(8 H)

Méthodologie de la recherche expérimentale (8 H) Recherche et industrie : les enjeux de la Propriété intellectuelle-(8 H) Gestion du temps, organisation du travail-(8 H) Gestion du temps, organisation du travail-(8 H) Gestion des conflits : de la crise à sa régulation-(8 H) Marketing de la recherche-(8 H) Chercher de la documentation pour sa thèse (8 H) Gestion des projets de recherche-(8 H).

***B. Connaissance de l'entreprise, valorisation de la thèse.***

Construire, gérer et valoriser mon projet de thèse-(8 H) Construire son projet professionnel-(8 H) Valoriser ses compétences pour convaincre l'entreprise-(8 H).

***C. Entrepreneuriat.***

Création d'entreprise innovante en lien avec la recherche publique -(8 H) Outils de créativité et d'innovation-(8 H) Chef de projet innovant : méthode MIME (**Méthode d'Initiation au Métier d'Entrepreneur**) et processus d'innovation-(8 H) Recherche de brevets et maitrise des bases de données concernées-(8 H).

***D. Culture et communication.***

Communication interpersonnelle et relations de travail-(8 H) Expression orale : techniques d'expression et gestion du discours-(8 H) Expression orale : techniques d'expression et gestion du discours-(8 H) Anglais-préparation au TOEFL (8 H).

Des Formations doctorales disciplinaires sont organisées par les UMRI.

***Conditions de soutenance***

Pour être autorisé à soutenir une thèse de doctorat, le candidat doit :

* Avoir été inscrit au moins deux années consécutives après l’obtention du Master ou du diplôme admis en équivalence et être inscrit pour l’année universitaire en cours ;
* Valider les crédits des formations d’appui (enseignements, séminaires, ateliers ; conférences…) suivies ;
* Avoir au moins un article tiré de sa thèse, publié dans une revue scientifique indexée. Il doit occuper le premier rang des auteurs.
* Avoir soldé la totalité des sommes dues à l’INP-HB au titre des frais d’inscription et de scolarité, matérialisé par un quitus de la comptabilité.
* ***Etapes de la demande d’autorisation de soutenance***

L’autorisation de soutenance de thèse est accordée, en dernier ressort, par le Directeur Général de l’Institut. Pour que celle-ci soit accordée, le doctorant doit, avant tout, justifier de la validation de toutes les formations requises pour l’obtention d’un diplôme de doctorat.

Cette procédure se déroule en cinq (05) étapes mentionnées dans le Livret du doctorant (D1R2C1).

**Etape 1** : Le Directeur de thèse dépose le dossier de demande de soutenance à l’Ecole Doctorale Polytechnique (EDP). Visé par le Directeur de l’UMRI, ce dossier doit comprendre :

- Un rapport sur la thèse rédigé par le Directeur de thèse.

- La demande d'autorisation de soutenance de thèse avec proposition de trois (03) rapporteurs classés par ordre de préférence. (Les rapporteurs ne doivent pas être co-auteurs des publications avec le doctorant).

- Un exemplaire en format PDF de la thèse et trois (03) exemplaires en format papier contenant les publications issues de la thèse.

- La copie des publications avec la preuve de l’indexation des revues dans lesquelles elles sont publiées. Il convient d’indiquer que les revues non indexées dans les bases de référence indiquées par le CAMES ne sont pas acceptées par l’Ecole doctorale. Pour la liste des bases du Cames, voir le Livret du doctorant.

**Etape 2 :**

- L’Ecole doctorale procède au test anti-plagiat et s’assure que la paternité du travail ne souffre d’aucune contestation

- L’Ecole doctorale vérifie l’indexation des revues dans lesquelles les publications ont été faites

**Etape 3 :**

- Le Directeur de l’EDP saisit le Conseil scientifique (CS) de l’EDP habilité à valider la liste des rapporteurs déposée ou à procéder à une modification de cette liste.

- Les rapporteurs ont 30 jours pour faire déposer leurs rapports au CS. Passé ce délai un autre rapporteur devrait être désigné sur proposition du Conseil scientifique de l’EDP qui doit rendre son rapport dans les mêmes conditions.

**Etape 4** :

- Après les avis favorables d’au moins deux rapporteurs, le CS adresse un rapport de synthèse et une autorisation de soutenance au Directeur de l’EDP.

- Le Directeur de thèse propose la composition du jury au Directeur de l’EDP pour approbation, avec proposition d’une date de soutenance.

- Le nombre des membres du jury est compris entre cinq (05) et sept (07) dont trois membres sont extérieurs à l’INP-HB (les deux rapporteurs et l’examinateur). Les autres sont nécessairement de l’INP-HB. Dans le cas du strict minimum de cinq membres, le jury comprend nécessairement un président, le directeur de thèse, deux rapporteurs et un examinateur. Les trois derniers ne pouvant, en aucun cas être co-auteurs d’articles avec le doctorant ou le Directeur de thèse sur le sujet de la thèse.

Le jury de soutenance est désigné par le Conseil Scientifique sur proposition du Directeur de thèse. Il est composé exclusivement d’enseignants de rang magistral ou de niveau jugé équivalent. Il peut cependant comporter des ingénieurs de recherche dont l’expérience et la compétence dans le domaine de la thèse est reconnue. Il est présidé par un Professeur titulaire ou un Directeur de Recherche désigné parmi les membres du jury par le Directeur de l’EDP, sur avis du Directeur ou des co-directeurs de thèse du candidat.

- L’autorisation de soutenance de thèse est accordée par le Directeur Général de l’Institut sur demande du Directeur de l’EDP. Cette demande doit être accompagnée des quatre (4) rapports (2 rapports des rapporteurs, le rapport d’encadrement du Directeur de thèse, le rapport de synthèse du Conseil Scientifique), d’un exemplaire de la thèse, d’une proposition de jury et de la date de soutenance. Cette date doit se situer dans un délai minimum de 15 jours à compter de la date de transmission de la demande au Directeur Général de l’Institut.

**Etape 5** : Après autorisation du Directeur Général de l’Institut, le Directeur de l’EDP signe la lettre d’accompagnement, et le Directeur des Etudes de l’EDP transmet un exemplaire de la thèse à chaque membre du jury, accompagnée de la date de soutenance. Cette date doit tenir compte d’un délai minimum de 20 jours accordés à chaque membre du jury pour l’examen de la thèse.

* ***La soutenance***

La procédure de soutenance est connue et disponible sur le site de l’Ecole Doctorale Polytechnique (edp.inphb.ci).

Les affiches

Le Secrétariat administratif de l’EDP se chargera des affichages d’informations sur la date de soutenance public sept jours avant la date arrêtée.

Lieu de soutenance

- Les thèses soutenues en vue de l’obtention du doctorat de l’INP-HB le sont dans les locaux dudit Institut. Toutefois, une dérogation peut être sollicitée, auprès du Directeur Général sous couvert du Directeur de l’EDP, au moins deux mois avant la date prévue pour la soutenance. Cette demande sera assortie d’un rapport motivé du ou des Directeur(s) de thèse justifiant son caractère exceptionnel.

Jour de la soutenance

L’ensemble des membres du jury signe le rapport de soutenance après y avoir écrit les mentions nécessaires. Aucun membre du jury prévu, mais absent le jour de la soutenance, ne peut y apposer sa signature ultérieurement.

Mesures de confidentialité

La soutenance de la thèse est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Directeur Général de l’INP-HB si le sujet de la thèse ou le travail présente un caractère confidentiel avéré, en particulier pour des raisons d’exploitation industrielle et commerciale ou pour des raisons d’Etat. La demande de confidentialité de la thèse doit être présentée au moins deux mois avant la date de la soutenance prévue par courrier adressé au Directeur Général avec ampliation au Directeur de l’EDP.

Cette demande s’accompagne d’un rapport motivé du ou des directeur(s) de thèse justifiant le caractère exceptionnel de la confidentialité et sa durée dans le temps.

Effet de la confidentialité

L’autorisation de la confidentialité ne dispense pas de la diffusion de l’avis de soutenance prévue. Cette autorisation peut être envisagée dans les deux hypothèses suivantes :

1. Soutenance publique :

- le résumé de la thèse est disponible uniquement sur la partie « publiable » de la thèse

- la soutenance est publique sur la partie publiable de la thèse ;

- la partie publiable de la thèse est déposée à la Bibliothèque de l’INP-HB ;

- un accord de confidentialité est signé par les personnes ayant eu connaissance de la partie non publiable.

2. Soutenance à huis clos

- un accord de confidentialité est signé par les rapporteurs et membres du jury

- la thèse n’est pas transmise à la Bibliothèque de l’INP-HB

* ***Après la soutenance***

Une fois la soutenance réalisée, tous les originaux des documents y afférents doivent être retournés et gardés à la Scolarité centrale de l’INP-HB. Toutefois, des copies doivent être détenues à l’EDP. Le Directeur des Etudes est chargé de veiller rigoureusement sur les documents liés à la soutenance de thèse et devant être immédiatement ramenés à la Scolarité juste après la soutenance.

* ***Délivrance du Diplôme***

Le Docteur est tenu de déposer au Secrétariat administratif de l’EDP six (06) copies de la version corrigée de la thèse accompagnée de l’attestation définitive de corrections signée par le président du jury et tous les autres membres du jury. Le Directeur de l’EDP acheminera quatre (04) exemplaires à la bibliothèque Centrale, dont deux destinés à la Scolarité centrale. Une version électronique doit également être déposée.

***Contacts importants***

**Tableau 2** : Responsables et leurs contacts

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **IDENTITES** | **FONCTION** | **COURRIELS** | **CONTACTS** |
| YAO Kouassi Benjamin | Directeur  | benjamin.yao@inphb.ci | 0707800519 |
| SORO Doudjo | Directeur des études | doudjo.soro@inphb.ci | 0749629046 |
| ABRO Koutouan D. M | Assistant du Directeur  | desire.abro@inphb.ci | 0707324267 |
| N’Guessan Ahou Bénédicte | Assistante Financier | nahoumathildebenedicte@gmail.com | 0708906776 |
| KOUASSI épse AKA Akoua Kra Estelle | Assistante administrative de l’EDP | estelle.kouassi@inphb.ci | 0759308689 |
| KONE Adama | Directeur de la Scolarité | kone.adama@inphb.ci | 0708584032 |
| SARAKA Kouassi Joseph | Directeur UMRI 18 | kouassi.saraka@inphb.ci | 0708112708 |
| BROU Yao Casimir | Directeur UMRI 28 | casimir.brou@inphb.ci | 0707587905 |
| HILI Ouagnina | Directeur UMRI 38 | ouagnina.hili@inphb.ci | 0707913638 |
| MANDA Djoa Johnson | Directeur UMRI 48 | djoa.manda@inphb.ci | 0707408807 |
| YAO Kouassi Benjamin | Directeur UMRI 58 | benjamin.yao@inphb.ci | 0707800519 |
| KONIN Athanase | Directeur UMRI 68 | athanas.konin@inphb.ci | 0708588670 |
| HABA Cissé Théodore | Directeur UMRI 78 | Cisse.haba@inphb.ci | 0708446226 |
| ASSEMIEN Alexandre | Directeur UMRI 88 | alexandre.assemien@inphb.ci | 0705302748 |
| Dr. FE Doukouré | Directeur UMRI 98 | Statistique et Economie Appliquées | 0707194676 |

***Suivi de la formation doctorale***

Afin d’assurer un suivi efficace de la participation effectives des doctorants aux cours thématiques transversaux, séminaires et activité scientifiques, des tableaux de suivi sont annexés au Livret du doctorant. Il appartiendra à chaque doctorant de veiller à ce que ces tableaux soient convenablement remplis et signés par tous les signataires. Ce livret est déposé au moment du dépôt du manuscrit en vue de la soutenance.

# DESCRIPTION DE LA FORMATION DOCTORALE

## 2.1. Cours transversaux et cours de spécialité

Les cours transversaux sont des enseignements planifiés par l’école doctorale et dispensés à tous les doctorants. Ils sont obligatoires. Les cours de spécialité sont proposées et exécutés par les UMRI. Nous présentons dans le tableau 3, les cours de la Formation doctorale Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux.

**Tableau 3.** Cours de la Formation doctorale Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux



## 2.2. Répartition des crédits

Cette répartition traduit le parcours du doctorant à travers la figure 1. La diplomation passe par la satisfaction des critère indiqués dans ce tableau.

**REPARTITION DES CREDITS A L’ECOLE DOCTORALE POLYTECHNIQUE**

DOCTORAT : 180 CREDITS

**Travaux de laboratoire**

**120 CREDITS**

**Formation Doctorale**

**60 CREDITS**

Cours organisés par l’Ecole 15 CREDITS

Cours dans les UMRI 15 CREDITS

Séminaires organisés par l’Ecole 3 CREDITS/Séminaire avec 6 Min et 9 Max

Comité de thèse 2 CREDITS/Comité avec 6 min

Doctoriales 2 CREDITS/Doctoriales avec 6 Min

Publications 3 CREDITS/Publication avec 3 Min et 6 Max

Colloques scientifiques 3 CREDITS/Publication avec 3 Min et 6 Max

Figure 1 : Répartition des crédits sur l’ensemble du parcours doctoral

# METHODOLOGIE DE L’AUTO-EVALUATION

## 3.1. Référentiel

Le référentiel comporte 4 Domaines :

* DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION
* DOMAINE 2 : L’ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION
* DOMAINE 3 : L’ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION
* DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L’AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Chaque domaine comporte des références. Ces références sont éclatées en critères sous l’aspect de questionnaires. Ce questionnaire a été adressé à l’administration du Centre, aux enseignants ainsi qu’aux étudiants en cours de formation. Ainsi, nous avons élaboré une macro Excel à partir de laquelle, un score est accordé au regard du niveau de satisfaction des critères. Un comité d’autoévaluation a été mis en place et a été chargé d’administrer ce questionnaire. Ainsi, plusieurs réunions ont été organisées.

* Réunion d’appropriation du référentiel du HCRES (justificatifs liste de présence et PV de réunion)
* Réunion de validation de la macro Excel (justificatifs)
* Réunion de revue partielle de collecte des preuves (justificatifs)
* Réunion finale de collecte des preuves (justificatifs)
* Réunion préparation de la rédaction du rapport d’autoévaluation(justificatifs)
* Réunion de validation du rapport d’autoévaluation(justificatifs)
* Réunion de préparation d’envoi de dossier d’autoévaluation(justificatifs)

## 3.2. Méthode d’établissement du score

Les modalités d'appréciation de la preuve d’un critère donné sont codifiées de 0 à 3 avec une pondération plus importante en cas de présence de preuves. Ainsi :

* Non réalisé = 0
* Non formalisé + preuves = 1
* Formalisé sans preuves = 2
* Formalisé + preuves = 3

L’élément de preuve s’apprécie par son existence effective, sa pertinence et la connaissance de son existence par le personnel.

Le score retenu pour une question est le score le plus proche de la moyenne des scores enregistrés à ladite question.

# PRESENTATION DES RESULTATS PAR CHAMP

## 4.1. Score de l’établissement sur l’offre de formation évaluée

L’évaluation de l’offre de formation en présentielle des formations doctorales a donné un score total de **113** points sur **135 possible**, soit un pourcentage de **84 %**. Ce score est réparti comme l’indique le Tableau 4 conformément aux résultats dela macro Excel.

**Tableau 4** : Bilan des scores obtenus après l’autoévaluation de l’offre Master Ingénierie de la valorisation des déchets.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DOMAINES** | **REFERENCES** | **SCORE OBTENU** | **SCORE MAXIMUM** | **%** |
|  **1 : LA POLITIQUE DU DOCTORAT**  | **1 : Le positionnement du doctorat est cohérent avec celui de l’établissement et sa stratégie** | **15** | **15** | **100%** |
| **2 : L’organisation du doctorat est cohérente avec celle de l’établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats** | **9** | **9** | **100%** |
| **3 : Le doctorat inclut une formation à et par la recherche qui contribue à l’élaboration des travaux de recherche des doctorants** | **15** | **18** | **83%** |
| **4 : Le doctorat s’appuie sur une politique de professionnalisation dans la perspective de sa valorisation** | **8** | **9** | **89%** |
| **5 : Le doctorat est ouvert à l’international** | **6** | **6** | **100%** |
| **TOTAL** | **53** | **57** | **93%** |
| **2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D’ACCUEIL ET D’ENCADREMENT DES DOCTORANTS** | **6 : La formation doctorale définit et met en œuvre les contenus et les méthodes de formation adaptée pour développer et valoriser les compétences des doctorants** |  |  | **N/A** |
| **7 : Les doctorants bénéficient de conditions de recrutement et d’accueil communes et de qualité** | **9** | **9** | **100%** |
| **8 : Les doctorants bénéficient d’un encadrement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche** | **15** | **15** | **100%** |
| **9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux** | **6** | **9** | **67%** |
| **TOTAL** | **30** | **33** | **91%** |
| **3 : L’ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DU DOCTORAT** | **10 : Le suivi des flux permet de mesurer et d’améliorer l’attractivité du doctorat** | **6** | **6** | **100%** |
| **11 : Les dispositifs d’accompagnement et d’aménagement du parcours du doctorant permettent de mesurer et d’améliorer la performance du doctorat** | **4** | **6** | **67%** |
| **12 : Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d’améliorer la pertinence du doctorat au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail** | **7** | **12** | **58%** |
| **TOTAL** | **17** | **24** | **71%** |
| **4 : LE PILOTAGE ET L’AMÉLIORATION CONTINUE DU DOCTORAT**  | **13 : Le doctorat est soutenu et dynamisé par la politique de l’établissement en matière de ressources humaines et d’allocation des moyens** | **13** | **15** | **87%** |
| **14 : Le doctorat s’appuie sur un processus d’évaluation interne et d’amélioration continue** | **0** | **6** | **0%** |
| **TOTAL** | **13** | **21** | **62%** |
| **SCORE GLOBAL** | **113** | **135** | **84%** |

Dans le Tableau 5, les scores par domaine indiquent des valeurs supérieures à **62 %** avec un maximum pour le domaine 1 qui est à **93%**.

Les figures 2 et 3 illustrent bien ces constats.

**Figure 2**: Scores globaux des quatre domaines

**Figure 3 :** Courbe en spirale exprimant les décalages par rapport à l’idéalité

Hormis le domaine 1 et 2, les deux autres domaines présentent des décalages plus ou moins marqués par rapport à l’idéalité comme l’indique la fig. 3. L’analyse détaillée domaine par domaine permettra d’identifier clairement les points d’amélioration.

## 4.2. Performances par Domaine et par Référence

### 4.2.1. Domaine 1 : La politique du doctorat

L’analyse s’appuie sur la figure 4.

**Figure 4**: Scores des références du domaine 1

L’analyse de la figure 4 qui résume la politique du Doctorat en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux laisse apparaître trois (3) Références 1, 2 et 5 qui sont des forces pour lesquels les scores sont de 100%. Les deux (2) autres Références 3 et 4 ont des scores inferieurs a 100 % en raison de quelques faiblesses dont les détails seront discutés dans tout au long du présent Rapport d’Auto-Evaluation.

 ***4.2.1.1. Référence 1 : Le positionnement du doctorat est cohérent avec celui de***

 ***l’établissement et sa stratégie***

Cette Référence totalise un score de 100%. Cela qui indique que l’encrage institutionnel du Doctorat en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux de l’EDP est clair, avec un lien organique avec la Direction générale adjointe chargée de la formation et de la recherche. En effet, cette formation doctorale englobe les thématiques de base de l’INP-HB que sont les Sciences et Techniques, l’Agronomie ainsi que les Sciences Sociales et Economiques. Ce doctorat s’appuie sur l’UMRI 58 qui en porte le nom. Les travaux de recherche qui y sont effectués couvrent 12 des 17 Objectifs du Développement Durable que sont 1-Pas de pauvreté, 2- Zéro Faim, 3-Bonne santé et bien-être, 4-Éducation de qualité, 6-Eau propre et assainissement, 7-Énergie propre et d'un coût abordable, 9-Industrie, Innovation et Infrastructure 10-Inégalités réduites, 12-Consommation et production responsables 13 Lutte contre les changements climatiques, 14-Vie aquatique, 17-Partenariats pour la réalisation des objectifs (Preuve D1R1C5).

***4.2.1.2. Référence 2 : L’organisation du doctorat est cohérente avec celle de***

 ***l’établissement et représente une valeur ajoutée pour ses partenariats***

Conformément à la vision de l’INP-HB (POS 2022- 2025) et des exigences en matière enseignement supérieur en Côte d’Ivoire, la formation doctorale en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux s’établit sur le système LMD avec des cours transversaux et de spécialité qui représentent 60 crédits sur les 180. Les différents partenariats avec des établissements à l’étranger sont adossés sur les conventions de cotutelle dont quatre (4) sont achevées et au moins une en cours (Preuve D1R5C2 et BONITO). La participation d’enseignants-chercheurs et des doctorants d’institutions partenaires aux jurys de thèse et aux manifestations scientifiques telles que les doctoriales respectivement, sont une valeur ajoutée (Preuve D1R3C6). De nombreux doctorants internationaux sont inscrits à l’EDP. Selon le Rapport d’Activités 2021-2022 (Preuve xxx), cette frange de doctorants représentait 16 % de l’effectif total dont la moitié est inscrite en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux. Pour toutes ces raisons, un score de 100 % a été obtenu pour cette Référence.

 ***4.2.1.3. Référence 3 : Le doctorat inclut une formation à et par la recherche qui***

 ***contribue à l’élaboration des travaux de recherche des doctorants***

Les travaux de laboratoire représentent 120 crédits dans la formation des doctorant(e)s. Ils sont encadrés par les directeurs de thèse qui sont de rang magistral (Preuve D4R13C4). Chaque année, le niveau d’avancement des travaux de recherche est examiné au cours des Comités de thèse dont les jurys se composent entre autres d’experts du domaine venant d’institutions partenaires et du directeur de thèse (Preuve D1R3C6). Aussi, la soutenance de thèse n’est-elle pas autorisée qu’après la production d’au moins un article scientifique dans des journaux indexés dans les bases de données telles que SCOPUS. Pour se faire, la formation dispose de ressources documentaires physiques et numériques (Preuve D2R7C3). Il est important de noter que les publications se sont accrues grâce aux travaux de recherche des doctorants, ce qui a boosté la visibilité de l’INP-HB qui est désormais apparu dans le Rankin des 200 meilleures universités africaines à la 150ème place. Toutefois, la formation à l’éthique de la recherche, à l’intégrité scientifique et à la déontologie ne se fait qu’en ligne via France Université Numérique (<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/ethique-de-la-recherche/>) et est encore difficile à implémenter en raison du manque d’expert dans le domaine.

Cela a fait baisser le score pour cette Référence à 83%. Cependant, nous disposons d’un logiciel anti-plagiat (MAGISTER Compilatio) et une charte anti-plagiat. Toutes les thèses avant d’être envoyées aux rapporteurs pour instruction subissent le test anti-plagiat. Le taux de similitude accepté est de 15% au maximum.

***4.2.1.4. Référence 4 : Le doctorat s’appuie sur une politique de professionnalisation***

 ***dans la perspective de sa valorisation***

 Ces deux dernières années, la politique de professionnalisation s’est traduite par la mise en réflexion des doctorants autour de l’entrepreneuriat au cours des doctoriales 2020 à 2022 au travers des conférences plenières. Toutefois, la formation à l’entrepreneuriat doit être aussi formalisée. C’est pourquoi, le score totalisé pour cette Référence 4 s’établit à 89 %.

Néanmoins, des sujets de thèses font l’objet de prototypes et de création d’unités de vulgarisation et de production. Ce sont essentiellement des projets de thèse avec des financements apportés par les entreprises telle que TEXCI Bouaké. Aussi, un prix de la meilleure innovation de l’année a été instituée et a permis de primer lors de la semaine de la recherche et de l’innovation, des étudiants dont des doctorants.

***4.2.1.5. Référence 5 : Le doctorat est ouvert à l’international***

Les nombreux partenariats de l’Institution INP-HB notamment avec l’Agence des Universités Francophones (AUF) et le Service de Coopération et d’Action Culturelle (SCAC) de l’ambassade de France (Preuve D1R5C2) entres autres et les thèses effectuées en cotutelle (Preuve D1R5C2) favorisent les mobilités entrantes et sortantes, ce qui rend attractif la formation doctorale en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux. Depuis 2020, au moins trois (3) mobilités sont accordées chaque année par le SCAC. Aussi, des appuis financiers sont apportés aux doctorants lors de ces mobilités. Ce qui traduit le score de 100 % pour cette Référence.

**ANALYSE SWOT DU DOMAINE 1**

Les performances du Domaine 1 permettent de produire l’analyse SWOT suivante :

|  |
| --- |
| **DOMAINE 1 : LA POLITIQUE DU DOCTORAT** |
|  **FORCES**  | **FAIBLESSES** |
| 1. La formation doctorale est cohérente avec les enjeux du développement durable ainsi que du plan national de développement dans les domaines des sciences des procédés.
2. Le doctorat en sciences des procédés reflète les enjeux du développement durable.
3. De nombreux partenariats internationaux sont établis sous forme de mobilités et de conventions de cotutelles.
4. Le doctorat s’assure de la valeur ajoutée ainsi que de l’insertion des docteurs diplômés.
5. La formation s’articule autour d’activités de recherche et de manifestations d’ordre scientifique.
6. Les thèmes de recherche sont en adéquation avec les problèmes liés à l’écosystème national.
7. L’environnement de formation dispose d’un plateau technique minimum facilitant les activités de laboratoire
 | 1. Enquête métier non totalement finalisée.
2. La formation à l’éthique et la déontologie reste à mettre en œuvre.
3. Positionnement de la formation doctorale au regard des autres formations doctorales nationales n’a pas fait l’objet d’un benchmark
4. Absence d’un système de veille permettant d’ajuster la formation aux évolutions de la société
5. Analyse du marché et de la concurrence (benchmark sur le plan national, international, valeur ajoutée) reste à faire
 |
| **OPPORTUNITES** | **RISQUES** |
| 1. L’inorganisation des autres formations disponibles sur le plan national est une source d’attractivité supplémentaire
2. Besoins croissant en docteurs dans le domaine scientifique grâce à la politique nationale de l’enseignement supérieur
3. La création du technopôle, outil d’innovation et de vulgarisation des résultats de la recherche
 | 1. Concurrence liée aux formations doctorales nationales similaires.
2. Mise sur le marché de l’emploi, des docteurs présentant des profils similaires entrainant une saturation voire une mauvaise concurence
 |

### 4.2.2. Domaine 2 : les dispositifs de formation, d’accueil et d’encadrement des doctorants

Le taux global des performances relatives au Domaine 2 est de 91%. C’est un score relativement élevé. Les résultats de l’auto-évaluation pour ce domaine montrent que les taux varient entre 67% et 100% pour les Références 7, 8, 9 comme le montre la figure 5 ; La référence 6 étant non applicable.

**Figure 5**: Scores des références du domaine 2

L’analyse de ces scores est présentée ci-après.

 ***4.2.2.1. Référence 7 : Les doctorants bénéficient de conditions de recrutement et d’accueil communes et de qualité***

Les doctorants bénéficient de conditions de recrutement et d’accueil communes et de qualité (Preuve D2R7C2). La procédure se fait en ligne pour permettre à quiconque quel que soit son lieu de résidence, de faire acte de candidature. Des notes explicatives sont jointes pour faciliter la compréhension. Des auditions sont organisées soit en présentielle ou en ligne afin juger les projets de thèse des candidats. La procédure s’achève avec la réunion du conseil scientifique, composé de membres extérieurs (qualité des membres extérieurs) et de membres de l’institut sur la base la composition déclinée dans le Livret du Doctorant (Preuve D2R7C2). Il statue en dernier ressort pour sélectionner les candidats en une session ordinaire. La clarté et la qualité des conditions de recrutement permettent de totaliser un score de 100% au niveau de cette Référence. Aussi, la disponibilité du réseau internet de l’INP-HB, de base de données documentaires numériques et d’espaces dédiés permettent-elles aux doctorants de mener à bien leurs travaux de recherche. Une évaluation de la procédure de candidature par les doctorants doit compléter le dispositif afin de garantir l’amélioration du processus.

***4.2.2.2. Référence 8 : Les doctorants bénéficient d’un encadrement de qualité permettant le bon déroulement de leurs travaux de recherche***

Les laboratoires disposent d’équipements minimums pour permettre les travaux expérimentaux. Les collaborations avec des partenaires étrangers permettent de bénéficier de leurs plateaux techniques. C’est le cas des bourses octroyées par l’AUF et le SCAC par exemple (Preuve D1R5C2). A ce titre, des financements restent disponibles. Les règles devant régir les rapports entre doctorants, et entre le doctorant et le Directeur de thèse sont mentionnés dans la charte de thèse bien que ce document n’ait pas valeur juridique (Preuve D2R7C2). A cela s’ajoute le comité de thèse qui demeure un espace privilégié pour le doctorant lui permettant de soulever les difficultés rencontrées durant sa thèse. La politique contre le harcèlement est par ailleurs clairement établie et mis en œuvre (Preuve D2R8C4). Les doctorants sont motivés à l’innovation tant et si bien que l’autorisation de soutenance de thèse est assujettie à la publication d’un article scientifique tirée de la thèse (Preuve D2R8C5). Des concours à l’innovation permettent de primer les projets les plus innovants au cours des doctorales principalement qui se tiennent chaque année depuis au moins cinq (5) ans.

***4.2.2.3. Référence 9 : Les dispositifs de la formation doctorale sont adaptés aux doctorants internationaux***

L’accueil des doctorants nationaux et internationaux se fait de la même façon. Après leurs inscriptions, ils sont invités à la réunion de rentrée au cours de laquelle le déroulement du doctorat leur est expliqué sur la base du Livret du Doctorant (Preuves D2R7C2 et D2R9C2). Toutefois, cette procédure n’est pas clairement explicitée dans le Livret. Il convient aussi qu’une certaine attention soit portée sur les dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante et sortante des doctorants qui n’est pas suffisamment clair. Les ressources financières sont souvent les facteurs limitants, ce qui réduit le score de Référence a 67 %. Concernant, la participation aux activités tels que les Comités de thèse des doctorants internationaux et ceux en mobilité, des liens numériques via TEAMS (<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=eRYBvFixxUajb5F4A785QtRHyYAmuCZCniuV5SbwUjlUMk9NR0FCOUYyRTQ0SUVDSk9SR0pBWThIMS4u>) sont mis à disposition.

**ANALYSE SWOT DU DOMAINE 2**

Les résultats d’analyse des Références Domaine 2 peuvent-être récapitulées dans le schéma SWOT suivant :

|  |
| --- |
| **DOMAINE 2 : LES DISPOSITIFS DE FORMATION, D’ACCUEIL ET D’ENCADREMENT DES DOCTORANTS** |
|  **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| 1. La mise à disposition des procédures de formation, d’accueil, et d’encadrement
2. Les différentes étapes du processus de recrutement sont accessibles, claires et rigoureux.
3. Les ressources documentaires physiques et numériques sont accessibles aux doctorants.
4. Les programmes de cours annuels sont disponibles.
5. Les Objectifs de la formation et son adaptation au public formé font l’objet d’une description claire
6. Scénario de la formation à distance - calendrier général avec le séquencement sont disponibles
7. La Maquette pédagogique intégrant la répartition des modules présenté par période, (trimestre, semestre, autres...), volume horaire, crédits ECTS, enseignant respectif et son statut, évaluation, etc… est disponible
8. La formation doctorale facilite l’accès aux bourses et autres opportunités financières aux doctorant(e)s.
9. L’Implication des professionnels en termes de Contribution, de Modalités et Fréquences fait l’objet d’une activité parfaitement maîtrisée
10. La Personnels enseignants sont qualifiés académiquement et professionnellement (listes et règlement interne disponibles)
11. Les règles du déroulement du doctorat sont accessibles dans la charte de thèse et dans le livret du doctorant.
12. La formation doctorale intègre la formation à distance.
13. La formation doctorale dispose d’un dispositif clair d’évaluation et de suivi de la formation
14. Les conditions d’obtention du diplôme font l’objet d’une procédure parfaitement éprouvée
 | 1. La formation doctorale dispose de peu de moyens financiers pour soutenir les mobilités sortantes des doctorant(e)s.
2. Les situations de handicap ne sont pas clairement prises en compte
 |
| **OPPORTUNITES** | **RISQUES** |
| 1. Le besoin en recherche et développement des entreprise du bassin industriel est en forte croissance
 | 1. Absence d’un dispositif et réseau Entreprises formel risque de ne pas intégrer leurs besoins en R&D et apporter une réponse adéquate
 |

### 4.2.3. Domaine 3 : L’attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le taux de performance de ce Domaine 3 est de 79%. La figure 6 montre que les performances des formations doctorales relativement à la références 12 sont insuffisantes. Il convient donc d’examiner les différents critères afin d’identifier les points d’amélioration.

**Figure 6**: Scores des références du domaine 3

***4.2.3.1 Référence 10 : Le suivi des flux permet de mesurer et d’améliorer l’attractivité du doctorat***

Le dispositif en place se résume à la mise en place d’une base de données permettant de suivre le nombre de candidature au doctorat année après année. Ainsi après 9 ans d’existence, environ 2000 candidatures ont été enregistrées. Le nombres de candidatures a évolué de 173 à 245 au cours des cinq (5) dernières années (Preuve D3R10C1) avec environ 20% de femmes.

***4.2.3.2. Référence 11 : Les dispositifs d’accompagnement et d’aménagement du parcours du doctorant permettent de mesurer et d’améliorer la performance du doctorat***

Le doctorat en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux à l’instar des autres formations doctorales de l’EDP est attendu s’effectuer en trois (3) années. Pour respecter cette durée, les projets de thèse sont examinés dès l’étape de l’admission à travers une audition du postulant devant un jury (Preuve D1R2C1). Une fois cette étape franchie, le candidat devenu doctorant est convoqué chaque année autour du mois d’octobre à présenter l’état d’avancement de sa thèse au cours des Comités de suivi des thèses (Preuve D3R11C2). Les conseils et suggestions prodigués aux doctorants lors des Comités de thèse, et l’encadrement des directeurs de thèse (Preuve D3R11C2) permettent de faire des soutenances régulières. Malgré ces dispositifs, la durée moyenne des thèses est de 4 ans et demi au lieu de 3 ans moyenne des thèses dépasse de peu quatre (4) ans. En effet, les délais liés a la publication d’article, obligatoire pour entamer la procédure de soutenance (Preuve D1R2C1) et quelques équipements manquants qui oblige les doctorants à envoyer des échantillons pour analyse à l’étranger, ajoutent a la durée globale des thèses Par ailleurs, l’étape de la Présoutenance des thèses avant la Soutenance permet d’améliorer le niveau techniques et les qualités de présentation des doctorants.

***4.2.3.3. Référence 12 : Le suivi du devenir professionnel des docteurs permet de mesurer et d’améliorer la pertinence du doctorat au regard de ses objectifs et de la réalité du marché du travail***

 Le dispositif de suivi des docteurs issus de la formation en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux consiste se résume à la collecte et a l’actualisation annuelle des données au travers une plateforme numérique (Preuve D3R12C3). Cette plate-forme a été créée il y a 2 ans. Les informations au sujet de leurs situations professionnelle y sont renseignées soit par le docteur lui-même soit ou par les membres de l’administration de l’EDP dans le cas des recrutements dans les institutions universitaires nationales. Les résultats donnent un taux d’insertion de 70% dans les institutions nationales publiques contre 7% dans les entreprises privées tandis que 11% des docteurs sont en quête d’opportunités.

Bien que le suivi existe, une attention particulière doit être portée sur le suivi du devenir professionnel des docteurs qui prend en compte, la nature, le profil, la rémunération, le lieu géographique et l'évolution des emplois occupés par les docteurs. Cela permettra d’avoir une cartographie globale de l’impact du doctorat et l’utilisation des données en vue d’améliorer les performances de la formation doctorale. C’est pourquoi un score de 58% est obtenu dans le cas de cette Référence. Cependant, il faut noter qu’un réseau d’alumni est en cours de mise en place à l’échelle de l’INP-HB avec une déclinaison au niveau du doctorat sera faite avec l’appui des docteurs.

**ANALYSE SWOT DU DOMAINE 3**

Pour les Références Domaine 3, l’examen des performances permet d’établir l’analyse SWOT suivante :

|  |
| --- |
| **DOMAINE 3 : L’ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DU DOCTORAT** |
|  **FORCES**  | **FAIBLESSES** |
| 1. La présentation des supports de communication envisagés, modalités d’accès, délais du processus d’admission, communication des résultats fait l’objet d’une activité parfaitement maîtrisée
2. Le nombre sans cesse croissant de postulants à la formation doctorale.
3. Le nombre d’années relativement faible (3 à 5 ans) pour achever la thèse de doctorat est l’un des meilleurs au regard des pratiques à l’échelle nationale.
4. Le taux d’insertion à 1 an est l’un des meilleur de sa catégorie
5. Le comité de thèse, organe de gouvernance et d’amélioration, se réunit chaque année permettant ainsi un suivi personnalisé du doctorant
6. Le taux de soutenance annuel croit d’année en année et sont communiques.
7. Les prix remportés par les doctorants lors de la participation aux concours nationaux et régionaux classe la formation parmi les meilleures de sa catégorie en CI
8. Les diplômés sont recrutés recrutement à chaque session nationale de façon représentative.
9. Les montants et frais de scolarité tiennent compte de l’origine et de la capacité financière des doctorants
10. La formation doctorale autorise les subventions ou tous autres formes d’aide pour le financement de la formation
11. Un réseau d’alumnis est créé.
 | 1. Le réseau d’alumnis n’est pas encore fonctionnel.
2. Les Liens avec le réseau Alumni (dispositif de suivi des diplômés, enquête d’insertion, évènements dédiés…) méritent d’être améliorés.
 |
| **OPPORTUNITES** | **RISQUES** |
| 1. Les réseaux internationaux de l’INPHB peut augmenter l’attractivité de la formation doctorale. | 1. Le nombre croissant de docteurs formés sur l’échiquier national. |

### 4.2.4. Domaine 4 : Le pilotage et l’amélioration continue de la formation

Pour ce Domaine, le taux de performance global s’établit à un score relativement moyen de 62% ; la figure 7 en fait l’illustration.

**Figure 7**: Scores des références du Domaine 4

***4.2.4.1. Reference 13 : Le doctorat est soutenu et dynamisé par la politique de l’établissement en matière de ressources humaines et d’allocation des moyens***

La figure 7 permet de mettre en évidence les bonnes performances au niveau de la Référence 13 avec des scores supérieurs à 87%. En effet, le doctorat bénéficie d’une politique d’encadrement régie par des textes contenus dans le Livret du Doctorant, par la charte des thèses ainsi que d’attestations de direction (Preuve D4R13C1). De plus, l’excellente qualité des infrastructures de l’INP-HB. En effet, l’INP-HB dispose de trois (3) grands amphithéâtres sur ses trois sites Sud, Centre et Nord, plusieurs autres amphis de moindres envergures et de nombreuses salles de classes et salles spécialisées telles que les labos de langues. Une salle est dédiée aux doctorants sur le site Nord de l’Institut.

Des formations spécifiques et pédagogiques sont faites en faveur des encadreurs (Preuve D4R13C6) et des mobilités sont accordées aux encadrants. Il convient toutefois dans la mesure des moyens de systématiser ces offres de mobilité.

Un budget est alloué au doctorat au niveau de l’INP-HB. Il est alimenté par 2 sources. La première source provient de la subvention de l’Etat de Côte d’Ivoire sous forme de budget (Preuve D4R13C5) qui prend en compte les fournitures et exploitations, les vacations entres autres. La deuxième découle des frais d’inscription et d’écolage dont la contribution s’élève à environ 30%. Ce budget est suivi par le directeur de l’Ecole doctorale qui définit les priorités et ordonne les engagements.

***4.2.4.2. Reference 14 : Le doctorat s’appuie sur un processus d’évaluation interne et d’amélioration continue***

Au niveau de la Référence 14, car la politique de l’évaluation du doctorat par le doctorant n’existe pas encore. Nous nous proposons de mettre en place, un cadre d’évaluation avec des critères. Nous comptons nous appuyer sur nos partenaires du Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie (RESCIF) dont Grenoble INP avec qui nous pilotons un programme de mobilité intra-africaine finance par l’UE.

**ANALYSE SWOT DU DOMAINE 4**

Pour le Domaine 4, l’analyse des pratiques liées aux Références conduit au schéma SWOT suivant :

|  |
| --- |
| **DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L’AMÉLIORATION CONTINUE DU DOCTORAT** |
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
| 1. L’INP-HB dispose d’amphithéâtres et de salles équipées.
2. Le budget de fonctionnement est établi et régulier.
3. L’école doctorale bénéficie d’un budget annuel pour mener à bien ses activités.
4. Les résultats de la formation doctorale sont analysés lors des conseils scientifiques.
5. La formation doctorale est engagée dans un processus d’accréditation
 | 1. Le programme doctoral ne participe pas à la politique de recrutement de l’INP-HB.
2. Les mobilités des enseignants et du personnel d’appui n’est pas mis en œuvre.
3. La formation doctorale n’est pas évaluée par les doctorant(e)s.
4. La Prise en compte des appréciations rendues par les doctorants (enquête de satisfaction, retour d’expériences, réunions de suivi pédagogique pendant la formation, etc…) n’est pas réalisée
 |
| **OPPORTUNITES** | **RISQUES** |
| 1. L’ouverture de nouvelles formations doctorales est une source de mutualisation des bonnes pratiques
 | 1. Les exigences de plus en plus accrue des référentiels d’accréditation obligent à une diversification des ressources
 |

# 5. ANALYSE SWOT GLOBALE

La recherche et la mise en œuvre de la politique de la qualité obéit à un processus d’amélioration continue guidée par la connaissance des forces, des faiblesses, des opportunités et des risques probables qui sont résumés dans l’analyse SWOT. Dans le cas de l’offre de formation du doctorat en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux, l’examen des scores obtenus par Domaines et par Références permet de proposer l’analyse SWOT globale des points les saillants :

## 5.1. Forces

Les forces de la formation sont :

1. La formation doctorale est cohérente avec les enjeux du développement durable ainsi que du plan national de développement dans les domaines des sciences des procédés.

2. Le doctorat reflète les enjeux du développement durable.

3. De nombreux partenariats internationaux sont établis sous forme de mobilités et de conventions de cotutelles.

5. La formation s’articule autour d’activités de recherche et de manifestations d’ordre scientifique.

6. Les thèmes de recherche sont en adéquation avec les problèmes liés à l’écosystème national.

7. La mise à disposition des procédures de formation, d’accueil, et d’encadrement

8. Les différentes étapes du processus de recrutement sont accessibles, claires et rigoureux.

9. Les ressources documentaires physiques et numériques sont accessibles aux doctorants.

10. La formation doctorale facilite l’accès aux bourses et autres opportunités financières aux doctorant(e)s.

11. L’Implication des professionnels en termes de Contribution, de Modalités et Fréquences fait l’objet d’une activité parfaitement maîtrisée

12. La Personnels enseignants sont qualifiés académiquement et professionnellement

13. Les règles du déroulement du doctorat sont accessibles dans la charte de thèse et dans le livret du doctorant.

14. Les conditions d’obtention du diplôme font l’objet d’une procédure parfaitement éprouvée

15. L’environnement de formation dispose d’un plateau technique minimum facilitant les activités de laboratoire

16. L’attractivité de la formation eu égard au nombre sans cesse croissant de postulants à la formation doctorale.

17. Le nombre d’années relativement faible (3 à 5 ans) pour achever la thèse de doctorat est l’un des meilleurs au regard des pratiques à l’échelle nationale.

18. Le taux d’insertion à 1 an est l’un des meilleur de sa catégorie

19. La formation doctorale autorise les subventions ou tous autres formes d’aide pour le financement de la formation.

20. Un réseau d’alumnis est créé.

21. L’INP-HB dispose d’amphithéâtres et de salles équipées.

22. Le budget de fonctionnement est établi et régulier.

23. Les résultats de la formation doctorale sont analysés lors des conseils scientifiques.

24. La formation doctorale est engagée dans un processus d’accréditation

## 5.2. Faiblesses

Les faiblesses peuvent-être résumées comme suit :

1. Le programme doctoral ne participe pas à la politique de recrutement de l’INP-HB.

2. Les mobilités des enseignants et du personnel d’appui n’est pas mis en œuvre.

3. La Prise en compte des appréciations rendues par les doctorants (enquête de satisfaction, retour d’expériences, réunions de suivi pédagogique pendant la formation, etc…) n’est pas réalisée

4. Le réseau d’alumni n’est pas encore fonctionnel.

7. La formation doctorale dispose de peu de moyens financiers pour soutenir les mobilités sortantes des doctorant(e)s

8. Les procédures d’accueil des étudiants internationaux ne sont pas clairement établies

9. Les situations de handicap ne sont pas clairement prises en compte

10. La formation à l’éthique et la déontologie reste à mettre en œuvre

11. Le positionnement de la formation doctorale au regard des autres formations doctorales nationales et international n’a pas fait l’objet d’un benchmark

## 5.3. Opportunités

Plusieurs opportunités se dégagent en ce qui concerne la formation doctorale en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux. Ce sont :

1. L’ouverture de nouvelles formations doctorales est une source de mutualisation des bonnes pratiques

2. Les réseaux internationaux de l’INPHB peut augmenter l’attractivité de la formation doctorale

3. Le besoin en recherche et développement des entreprises du bassin industriel est en forte croissance

4. L’inorganisation des autres formations disponibles sur le plan national est une source d’attractivité supplémentaire

5. La création du technopôle, outil d’innovation et de vulgarisation des résultats de la recherche

## 5.4. Risques

Malgré les forces de l’offre, des risques subsistent. Ils peuvent-être :

1. Les exigences de plus en plus accrues des référentiels d’accréditation obligent à une diversification des ressources

2. Le nombre croissant de docteurs formés sur l’échiquier national.

3. Absence d’un dispositif et réseau Entreprises formel risque de ne pas intégrer leurs besoins en R&D et apporter une réponse adéquate.

4. Concurrence liée aux formations doctorales nationales similaires.

5. Mise sur le marché de l’emploi, des docteurs présentant des profils similaires entrainant une saturation voire une mauvaise concurrence

# 6. PLAN D’AMELIORATION

Conscients que des améliorations sont nécessaires pour une solution durable aux points faibles, le plan d’amélioration de l’offre est décrit dans le Tableau 5.

 **Tableau 5 :** Plan d’amélioration de la formation doctorale Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° Référence** | **Intitulé du critère** | **Points à améliorer**  | **Actions** | **Responsables** | **Moyens** | **Planifié** | **Vérificateur** |
| **3** | C3 : Formation à l’intégrité scientifique et à la déontologie. | Le contenu de séminaire et les moyens de mise en œuvre | Planifier chaque année un séminaire de formation | Le Directeur des études de l’école doctorale | * TDR de formation
* Programmation du cours
 | Avril 2023 | CIAQ - BTQ |
| **7** | C2 : Les objectifs du doctorat et les modalités d’accueil des doctorants au sein de l’établissement et dans les unités de recherche sont définis collégialement et portées à la connaissance de l’ensemble des partenaires. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis. | Les procédures d’accueil des doctorants(s) | Rédiger les procédures d’accueil des doctorants en tenant compte de leurs diversités d’origine et motricesImplémenter les procédures d’accueil | Le Directeur des études de l’école doctoraleLes Assistants du Directeur de l’école doctorale | * Réunions techniques
* Amendement du Livret du doctorant
* Réunions techniques
* Amendement du Livret du doctorant
 | Juillet 2023Juillet 2023 | CIAQ - BTQ |
| C2 : Les objectifs du doctorat et les modalités d’accueil des doctorants au sein de l’établissement et dans les unités de recherche sont définis collégialement et portées à la connaissance de l’ensemble des partenaires. Elles tiennent compte de la diversité des publics accueillis. | Le Directeur des études de l’école doctoraleLes Assistants du Directeur de l’école doctoraleLe Directeur de l’UMRI des Sciences des Procédés | CIAQ - BTQ |
| **9** | C1 : La formation doctorale inclut des dispositifs de soutien à la préparation et au développement de la mobilité entrante et sortante des doctorants. | Le contenu du chapitre nouveau du livret d’étudiant | Introduction d’un chapitre dans le livret du doctorant concernant la mobilité entrante et sortante | Le Directeur de l’Ecole DoctoraleLes responsable des formations doctorales | * Budget des mobilités
* Programmation des mobilités
 | Octobre 2023 | CIAQ - BTQ |
| **12** | C1 : La pertinence du doctorat est analysée à travers la qualité du parcours professionnel des docteurs et mesurée à partir des enquêtes de suivi du devenir professionnel et de cohortes. | Enquête d’insertion professionnel | Finaliser et analyser les résultats de l’enquête métier | Le Directeur de l’Ecole DoctoraleLes responsables des formations doctorales | * Questionnaires
* Contacts et Adresses des alumni
* Rencontres annuelles
 | Juin 2023 | CIAQ - BTQ |
| C4 : Avec la participation des doctorants/docteurs, le doctorat et ses partenaires institutionnels favorisent la création d’un annuaire ou d’un réseau « alumni » des anciens doctorants.  | Mettre en place formellement un réseau lors des doctoriales 2023 | Le Directeur de l’Ecole DoctoraleLes responsable des formations doctoralesResponsable de l’association des doctorants. | Juin 2023 | CIAQ - BTQ |
| **14** | C1. Les responsables du doctorat organisent l’évaluation de la formation doctorale par les doctorants. | L’évaluation du doctorat | Définir les critères et développer un outil informatique pour permettre une évaluation anonyme | Le Directeur de l’Ecole DoctoraleLes responsable des formations doctoralesLes Responsables de l’association des doctorants | * Questionnaires/Fiches d’évaluation/Liens numériques
* Large diffusion via tous les canaux disponibles
* Analyse des résultats
* Appropriation des résultats pour l’amélioration lors des conseils pédagogiques
 | Juin 2023 | CIAQ - BTQ |
| ● C2. Les responsables du doctorat analysent les résultats de l’évaluation de la formation doctorale et proposent des actions correctives en vue de l’évolution de cette dernière. | Analyser les résultats de l’évaluation | Mettre à l’ordre du jour de la réunion annuelle du Conseil scientifique, l’analyse des résultats de l’évaluation en vue de proposition d’amélioration | Le Président du conseil scientifiqueLe Directeur de l’Ecole DoctoraleLes responsable des formations doctorales | Juillet 2023 | CIAQ - BTQ |

# CONCLUSION

L’autoévaluation des formations doctorales entreprise sous la supervision de son Comité de Pilotage Interne d’Auto-Evaluation a donné un score total de **113** points sur **135 possibles**, soit un pourcentage de **84 %**. L’analyse par domaine a permis de mettre en évidence, les points d’amélioration et de proposer le plan d’amélioration.

# REMERCIEMENTS

Le président du Comité de Pilotage Interne d’Auto-Evaluation de l’offre de formation doctorale en Sciences des Procédés Chimiques, Alimentaires et Environnementaux de l’EDP a l’INP-HB remercie le Directeur Général de l’INP-HB et toute son équipe pour cette opportunité d’accréditation. Il félicite aussi l’engagement de tous ses collaborateurs dans la réalisation de l’Auto-Evaluation ainsi que le Bureau Technique Qualité de l’INP-HB dont l’appui a été fondamental pour cette entreprise.

# ANNEXES

ANNEXE II : **Macro Excel**

ANNEXE III : **Liste des preuves**